



Éthique de l'édition.

Adhérant aux principes du Code de l'éthique de publication et ayant pour but de prévenir les mauvaises pratiques, **le magazine des recherches sur l'éducation et la didactique** présente à ses lecteurs des articles scientifiques, authentiques, arbitrés et de haute qualité.

Ce même code de l'éthique de publication doit servir de base aux auteurs, aux chercheurs et à toutes les parties concernées par les articles à publier afin d'établir des normes de comportements uniformes, et afin de s'assurer que les lois du code moral font l'accord de tous : un accord qui doit engager et assurer sa mise en œuvre à la lumière de l'acceptation de la responsabilité attribuée à chaque partie à savoir :

1- La responsabilité de l'éditeur : celle-ci englobe les points suivants:

Décision de la publication : Le droit de l'auteur et les droits de citation des travaux scientifiques antérieurs doivent être pris en compte lors de la publication dans le magazine. Le rédacteur en chef est responsable des décisions quant à l'édition et l'impression des articles à publier en respectant la politique de la revue et les exigences légales de la publication notamment la diffamation, la calomnie, la violation des droits de l'auteur et le piratage. Toute fois le rédacteur en chef peut consulter les membres de la rédaction ou les réviseurs avant de trancher et de prendre la décision.

- **Intégrité** : L'éditeur doit veiller à ce que le contenu de l'article soumis à la publication soit évalué d'une manière neutre et objective loin de toute autres considérations tel que le sexe de l'auteur, son origine, ses convictions religieuses, sa nationalité ou son appartenance politique.

Confidentialité : Les informations concernant les auteurs sont confidentielles et conservées par toutes les personnes qui y ont accès telle que le rédacteur en chef, les membres du comité de rédaction ou tout autre personne liée à l'édition et à la publication comme l'exige le processus de l'arbitrage.

- **Approbation** «franche » : il est strictement interdit d'utiliser ou de bénéficier des résultats de recherches des articles n'ayant pas été approuvé à la publication sans une autorisation manuscrite de son propre auteur.

2- La responsabilité du reviseur (l'arbitre) :

- **Contribution à la décision de la publication** : l'arbitre (le réviseur) a pour prérogatives de porter son assistance au rédacteur en chef et au comité de rédaction quant à la publication des articles, et aussi d'aider l'auteur à améliorer et corriger son article.

- **Rapidité du service et respect des délais** : L'arbitre doit agir rapidement et donc évaluer l'article qui lui a été adressé via la plateforme ASJP selon les délais spécifiés. Si, après une première lecture il constate que le sujet de l'article est hors de sa spécialité, le reviseur doit impérativement cliquer sur l'icône du refus pour donner suite aux autres démarches.

- **Confidentialité** : Les contenus de tous les articles sont confidentiels. L'arbitre est tenu à préserver la confidentialité et ne doit discuter du contenu de l'article qu'avec les parties autorisées par le rédacteur en chef.

- **Objectivité** : L'arbitre doit évaluer les articles et travaux de recherches qui lui sont adressés avec objectivité. Il est tenu à éviter les arguments portants sur un point de vue personnel, sur des choix personnels, raciaux, sectaires et autres.

- **Définition des sources** : L'arbitre doit identifier les sources et les références relatives à l'article et que l'auteur n'aurait pas inclus dans la liste des marges et celle de la liste bibliographie. Tout texte ou paragraphe tiré des travaux précédemment publiés doit être introduit correctement dans la liste des marges. L'arbitre doit informer l'éditeur et l'avertir de tout travail similaire ou se chevauchant avec l'article soumis à l'arbitrage.

- **Conflit d'intérêts** : L'arbitre est tenu à être neutre et doit exercer ses fonctions d'arbitrage loin des intérêts personnels directs ou indirects.

3- Responsabilité de l'auteur :

- **Critères relatifs à l'article** : L'auteur doit soumettre une recherche originale et la présenter avec précision et objectivité, d'une manière scientifique et coordonnée qui correspond aux spécifications des articles évalués dans le magazine soit en termes de langue, de forme, ou de contenu, conformément aux normes et aux politiques de la revue. Il doit aussi afficher correctement les données en postant l'intégralité de l'article et en tenant compte des droits des autres auteurs dans l'article même. L'auteur est dans l'obligation d'éviter les sujets sensibles, immoraux, et aussi les informations gustatives, ethniques, sectaires, fausses et incorrectes, il doit aussi éviter de traduire les œuvres des autres sans en mentionner la source dans l'article.

- **Authenticité et partage** : l'auteur doit prouver l'authenticité de son travail. Toutes citations ou utilisation de paragraphes ou de mots d'autres chercheurs doivent être mentionnées de manière appropriée et correcte. **Le magazine des recherches sur l'éducation et la didactique (Journal of Educational and Educational Research)** se réserve le droit d'utiliser les programmes de détection du piratage pour les œuvres soumises à publication.

Réédition : L'auteur ne peut pas soumettre le même article à plus d'un magazine ou conférence, ceci est considéré comme un comportement immoral et inacceptable.

- **Accès et conservation de données** : L'auteur se doit de conserver les données utilisées dans son article, et ne les fournir qu'à la demande du comité de rédaction ou des réviseurs.

- **Divulgarion/ dénonciation** : L'auteur doit divulguer tout conflit d'intérêts financier ou autre, pouvant affecter les résultats de la recherche et ou son interprétation. Il doit aussi informer sur toute source éventuelle de soutien financier pour son article.

- **Auteurs de l'article** : Le nombre des auteurs du même article ne doit être limité que de manière significative et claire en termes de conception, de mise en œuvre et d'interprétation, avec la nécessité

d'identifier l'auteur responsable de l'article et celui qui joue un rôle majeur dans sa préparation et sa planification sans inclure d'autres noms. Aussi tous les auteurs doivent être obligatoirement informés sur l'article, et doivent convenir explicitement de ce qui a été déclaré dans son contenu, ensuite le publier selon le modèle proposé dans la plate-forme ASJP. Ceci de manière obligatoire.

- **Références et bibliographie** : L'auteur de l'article est dans l'obligation de citer les références de manière appropriée. Il doit inclure la mention de tous les livres, publications, sites Web et recherches des autres auteurs dans la liste des références et bibliographie citée ou mentionnée dans le texte de l'article.